

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 09 avril 2025**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 18
Date affichage : 01 avril 2025
Date de convocation : 01 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr JUNG et Mme ROUBAUD, excusés n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2025/29 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Après avoir entendu le rapport de Monsieur MAUNIER, Romain,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Peynier,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant, la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mr MAUNIER, élu, délégué aux finances a été désigné pour présider la séance,

Considérant que Mr BURLE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mr MAUNIER, élu délégué aux finances, et qu'il ne prend pas part au vote.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, tel qu'il a été présenté ;

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	4 526 387,40	5 174 839,28	9 701 226,68
Dépenses	3 838 923,38	5 067 458,15	8 906 381,53
Résultat de l'Exercice	+ 687 464,02	107 381,13	794 845,15
Résultat reporté	+ 6 229 678,51	+ 346 947,00	+ 6 576 625,51
Résultat Cumulé	+ 6 917 142,23	+ 454 328,13	+ 7 371 470,36

CONSTATE le résultat de clôture susmentionné ;

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 selon les modalités qui seront définies lors du vote du budget primitif 2025.

Le 10 avril 2025

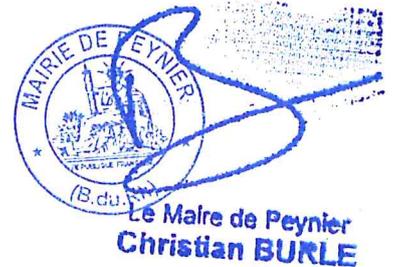
Le président de séance :

Romain MAUNIER



Le Maire :

Christian BURLE



Le Maire de Peynier
Christian BURLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 09 avril 2025**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 18
Date affichage : 01 avril 2025
Date de convocation : 01 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr JUNG et Mme ROUBAUD, excusés n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

**N°2025/30 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
- LA TREILLE -**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur MAUNIER, Romain,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Treille,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant, la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mr MAUNIER, élu, délégué aux finances a été désigné pour présider la séance,

Considérant que Mr BURLE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mr MAUNIER, élu délégué aux finances, et qu'il ne prend pas part au vote.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, tel qu'il a été présenté ;

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	0	60 789,94	60 789,94
Dépenses	60 789,94	60 789,94	121 579,88
Résultat de l'Exercice	- 60 789,94	0	- 60 789,94
Résultat reporté	- 6 660 721,00	1 962 859,08	- 4 697 861,92
Résultat Cumulé	- 6 721 510,94	1 962 859,08	- 4 758 651,86

CONSTATE le résultat de clôture susmentionné ;

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 selon les modalités qui seront définies lors du vote du budget primitif 2025.

Le 10 avril 2025

Le président de séance :

Romain MAUNIER



Le Maire :

Christian BURLE



Le Maire de Peynier
Christian BURLE

Mairie de PEYNIER
(B. du Rh)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 09 avril 2025**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 19
Date affichage : 01 avril 2025
Date de convocation : 01 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr JUNG et Mme ROUBAUD excusés, n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2025/31 : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE 2024 – BUDGET COMMUNE -

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune, statue sur l'affectation du résultat.

Constatant :

- que le Compte Financier Unique présente un excédent cumulé de fonctionnement de 454 328,13 €
- que la section d'investissement, avant correction des restes à réaliser, présente un excédent total de 6 917 142,23 €.

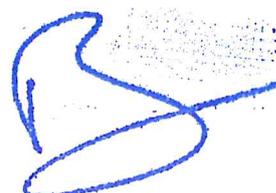
Après délibération à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

DE REPORTER au BP 2025 les excédents respectifs constatés en fonctionnement et en investissement à la clôture de l'exercice 2024.

Le 10 avril 2025

Le Maire :
Christian BURLE



Le Maire de Peynier
Christian BURLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 09 avril 2025**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 19
Date affichage : 01 avril 2025
Date de convocation : 01 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr JUNG et Mme ROUBAUD excusés, n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

**N°2025/32 : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE 2024 – BUDGET ANNEXE DE LA
TREILLE -**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après avoir entendu le Compte Financier Unique 2024 du lotissement de la Treille, statue sur l'affectation du résultat.

Constatant :

- Que le Compte Financier Unique présente un excédent cumulé de fonctionnement de 1 962 859,08€
- Que la section d'investissement présente un déficit total de 6 721 510,94 €.

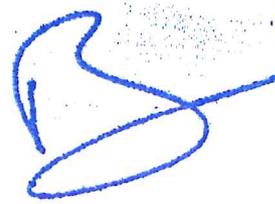
Après délibération à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

DE REPORTER au BP 2025 l'excédent constaté en fonctionnement et en investissement le déficit à la clôture de l'exercice 2024.

Le 10 avril 2025

Le Maire :
Christian BURLE



Le Maire de Peynier
Christian BURLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 09 avril 2025**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 19
Date affichage : 01 avril 2025
Date de convocation : 01 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr JUNG et Mme ROUBAUD excusés, n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2025/33 : VOTE DES TAUX 2025 DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur le Maire,
porte à la connaissance de l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition 2025 des trois taxes directes locales : taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti) et taxe d'habitation.

Pour l'année 2025, comme débattu lors du ROB, il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation de taux sur la fiscalité locale.

Il est rappelé au conseil les taux en vigueur :

- Taxe foncière (bâti) : **37,19 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **40,41 %**
- Taxe d'habitation : **17,94 % (avec 50% de majoration pour la TH sur résidences secondaires)**

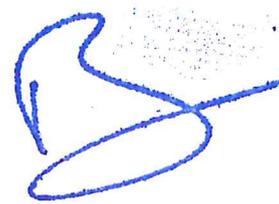
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après délibération à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de retenir les taux portés dans le cadre réservé à la décision du Conseil Municipal de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales » pour 2025 et fixés à :

- Taxe foncière (bâti) : **37,19 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **40,41 %**
- Taxe d'habitation : **17,94 % (avec 50% de majoration pour la TH sur résidences secondaires)**

Le 10 avril 2025

Le Maire
Christian BURLE



Le Maire de Peynier
Christian BURLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 09 avril 2025**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 19
Date affichage : 01 avril 2025
Date de convocation : 01 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr JUNG et Mme ROUBAUD excusés, n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2025/34 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE -

Après avoir pris connaissance du Budget Primitif 2025 de la Commune, présenté par Monsieur Romain MAUNIER, élu délégué aux Finances, et commenté par Monsieur le Président de l'Assemblée,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE ledit budget.

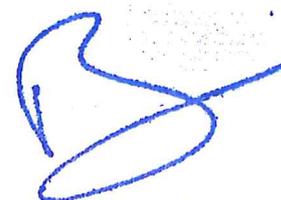
VOTE les sommes suivantes :

Fonctionnement en Euros		Investissement en Euros	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
5 473 292,36	5 473 292,36	11 758 208,98	14 115 801,42

PRECISE que la section de fonctionnement est votée par chapitre et la section d'investissement par opération.

Le 10 avril 2025

Le Maire
Christian BURLE



**Le Maire de Peynier
Christian BURLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 09 avril 2025**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 19
Date affichage : 01 avril 2025
Date de convocation : 01 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr JUNG et Mme ROUBAUD excusés, n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2025/35 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE LA TREILLE -

Après avoir pris connaissance du Budget Primitif 2025 de la Commune, présenté par Monsieur Romain MAUNIER, élu délégué aux Finances, et commenté par Monsieur le Président de l'Assemblée,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

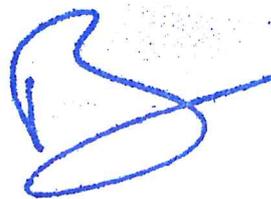
ADOPTE ledit budget.

VOTE les sommes suivantes :

Fonctionnement en Euros		Investissement en Euros	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
10 744 468,94	12 646 538,08	8 732 984,94	8 732 984,94

Le 10 avril 2025

Le Maire :
Christian BURLE



Le Maire de Peynier
Christian BURLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER**

Séance du 09 avril 2025

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 19
Date d'affichage : 01 avril 2025
Date de convocation : 01 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr JUNG et Mme ROUBAUD excusés, n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2025/36 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

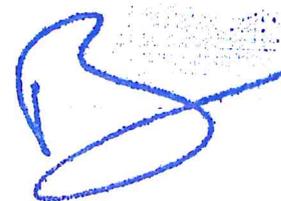
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après délibération à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'accorder aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATION	2025
PEYNIER FETES	22 000,00
ASS BRIDGE CLUB	500,00
AMICALE DES MEMBRES DE LA RCSC P	1 000,00
AMICALE FORESTIERS SAPEUR	180,00
AMICALE POMPIERS TRETTS	180,00
ASSO JEUNES SAPEURS POMPIERS DE	200,00
ASSOCIATION FADA	1 200,00
ASSOCIATION LES MICHELINS	1 000,00
ASSOCIATION RACATTI	300,00
ATELIER MUSICAL	5 500,00
CITE CAP	600,00
COOP SCOLAIRE OCCE 12	2 750,00
EFFERVESCENCES MUSICALES	5 500,00

FOYER RURAL	1 000,00
LA BOULE PEYNIERENNE	4 000,00
LEI TRES PIGNO	700,00
LES PITCHOUNS DE PEYNIER	400,00
L'ESTELLO DI VENTS	180,00
LITTERALIS	400,00
PEYNIER ATHLETIC CLUB	1 000,00
STE DE CHASSE DE PEYNIER	600,00
UPEP	400,00
PARTAGES	200,00
LES ZARMOS	1 000,00
OLYMPIQUE PEYNIER LOISIRS	1 500,00
ASSO LES ARCHERS DU VERDALAI	300,00
TENNIS CLUB PEYNIER	1 500,00
ASSOCIATION LES DOREMI	300,00
CULTURE ART CREATION	400,00
L'ATELIER CHANT	1 000,00
ASSOCIATION DES GENDARMES D'AIX	300,00
DEVIL WOLF DE PEYNIER	300,00
TOTAL	56 390,00

PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au compte 65748 du budget primitif 2025.

Le Maire de Peynier
Christian BURLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 09 avril 2025**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 19
Date affichage : 01 avril 2025
Date de convocation : 01 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr JUNG et Mme ROUBAUD excusés, n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

**N°2025/37 : VERSEMENT D'UNE INDEMNITE PROVISIONNELLE DANS LE CADRE DE LA
PROCEDURE DE DUP DE L'IMMEUBLE 2-4 RUE DES REMPARTS**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée

que la procédure d'abandon manifeste de bien a été lancée sur l'immeuble 2-4 rue des Remparts, appartenant aux copropriétaires Baba Aïssa.

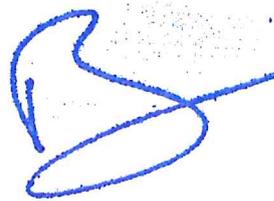
Un arrêté du Préfet en date du 28 mars 2025, a déclaré d'utilité publique l'acquisition de cette parcelle par la Commune. L'article 4 dudit arrêté fait mention d'une indemnité provisionnelle à verser par la commune pour prendre possession de l'immeuble à savoir une somme de 43 000 € HT à laquelle s'ajoute une indemnité de emploi de 5 300 euros conformément à l'évaluation effectuée par le service des domaines en date du 16/10/2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de l'indemnité provisionnelle à verser auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations conformément à l'arrêté préfectoral en date du 28 mars 2025 portant déclaration d'utilité publique et de cessibilité de la parcelle cadastrée AC 176, 2-4 rue des Remparts sur la Commune de Peynier, dans le cadre d'une procédure d'abandon manifeste.

AUTORISE Mr le Maire à verser cette indemnité provisionnelle et à mener à bien cette procédure jusqu'à sa fin.

Le 10 avril 2025
Le Maire
Christian BURLE



Le Maire de Peynier
Christian BURLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 09 avril 2025**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 19
Date affichage : 01 avril 2025
Date de convocation : 01 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr JUNG et Mme ROUBAUD excusés, n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2025/38 : Médiathèque du Château – Marchés de fourniture, livraison et pose du mobilier

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 7 avril 2023, a approuvé le projet de Médiathèque du Château et son plan de financement portant sur 3 chapitres d'investissement et un de fonctionnement.

Cette Médiathèque de 290 m² occupe la partie principale du rez-de-chaussée de l'immeuble réalisé sur la Place du Château. La Commune est propriétaire des murs bruts de béton avec tous les réseaux en attente.

Le 1^{er} chapitre d'investissement est celui des travaux de second œuvre dont les marchés ont été présentés au Conseil Municipal le 26 février 2025.

Le 2^{ème} chapitre d'investissement concerne le mobilier pour lequel la consultation des fournisseurs en procédure adaptée a été lancée en janvier dernier sous forme de 2 lots :

- Lot n° 1 : mobilier (sur catalogues),
- Lot n°2 : mobilier sur mesure.

3 offres ont été reçues pour chacun des 2 lots.

Au terme d'une 1^{ère} analyse sur les 3 critères valeur technique, esthétique et prix, les offres reçues ont permis :

- pour le lot n°2, de retenir l'entreprise ayant présenté l'offre la plus avantageuse, sans négociation,
- pour le lot n°1, de négocier avec les 2 entreprises ayant présenté les offres les plus avantageuses. Ces 2 entreprises ont été reçues, ont pu détailler leurs offres et remettre un nouvel acte d'engagement. Pour ce lot, l'ergonomie et l'esthétique des mobiliers proposés ont été déterminants.

Monsieur le Maire présente la fiche d'analyse des offres et propose de retenir les 2 entreprises les mieux classées :

- lot n°1 : société IDM basée à Nantes pour un montant de 126 290.66 € HT
- lot n°2 : société NTB basée à Draguignan pour un montant de 42 285.00 € HT

En passant commande rapidement, ces mobiliers pourront être livrés et installés dès que les travaux d'aménagement seront terminés.

Pour le 3^{ème} chapitre d'investissement qui concerne l'informatique et le numérique, les commandes sont à l'étude.



Ville de **Peynier**

LE CONSEIL MUNICIPAL



ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de fourniture, livraison et pose du mobilier de la Médiathèque du Château :

- Lot n°1 : avec la société IDM pour un montant de 126 290.66 € HT,
- Lot n°2 : avec la société NTB pour un montant de 42 285,00 € HT.

PRECISE que le financement est prévu dans le cadre :

- o du Contrat Départemental de Transition Ecologique 2024 / 2026 signé avec le Département des Bouches du Rhône,
- o de l'arrêté de subvention du 22 juin 2023 (et suivants) de Mr le Préfet de Région (SGAR – DRAC) pour le compte de l'Etat.

Le 10 avril 2025

Le Maire
Christian BURLE



Le Maire de Peynier
Christian BURLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 09 avril 2025**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 19
Date d'affichage : 01 avril 2025
Date de convocation : 01 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr JUNG et Mme ROUBAUD excusés, n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

**N°2025/39 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR LA RENATURATION
DE LA PLACE DE LA POSTE**

Monsieur le Maire indique qu'il est possible pour la Commune de PEYNIER de solliciter le Conseil Régional, afin de financer les projets d'investissement communaux.

Conformément aux objectifs régionaux d'accompagner, à travers le dispositif « Nos territoires d'abord Métropole Aix Marseille Provence », la transition écologique du territoire régional, une attention particulière a été apportée à la qualité environnementale du projet présenté.

Le montant total de l'opération envisagée par la commune de Peynier dans le cadre de la renaturation de la place de la poste est estimé à 1 086 569,00€ HT. Cette opération comprend :

- L'acquisition d'un foncier destiné à créer un verger d'amandiers et d'oliviers avec stationnement ponctuel autorisé,
- La démolition de l'ancienne poste,
- Les travaux de renaturation du site après démolition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, à l'unanimité des membres présents

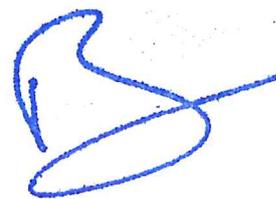
EST D'ACCORD pour réaliser l'opération de renaturation de la place de la poste en 2025, dont le montant s'élève à 1 086 569,00€ HT.

SOLLICITE auprès de la région une subvention dans le cadre du dispositif « Nos territoires d'abord Métropole Aix Marseille Provence » à hauteur de 20% du cout global du projet.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Demande de Subvention Région 2024 Renaturation place de la poste et liaison douce			
DEPENSES	MONTANT En Euros H. T	RECETTES	MONTANT En Euros H. T
Montant des travaux	1 086 569,00	Subvention Région 20%	217 314
		Subvention CD13 48%	543 285
		Autofinancement Commune 32%	325 970
TOTAL H.T	1 086 569,00		1 086 569,00

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce programme de travaux.



Le Maire de Peynier
Christian BURLE

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2024/30 en date du 02/04/24

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 09 avril 2025**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 19
Date affichage : 01 avril 2025
Date de convocation : 01 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr JUNG et Mme ROUBAUD excusés, n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

**N°2025/40 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR LA CONSTRUCTION
ANNEE 3 – FUTURE MEDIATHEQUE**

Monsieur le Maire,

Rappelle à l'Assemblée que la construction de la nouvelle Médiathèque s'inscrit dans le projet d'ensemble engagé par la Municipalité il y a 5 ans visant à requalifier une partie importante du centre ancien constituée du Château et de ses abords.

L'Hôtel de Ville et les Associations viennent d'y être transférés en mars dernier.

La Médiathèque va s'inscrire sur la nouvelle place publique créée, face au Château.

Elle voisinera avec la Pharmacie du Village, elle-même transférée sur cette même place à compter de juillet prochain.

Le rapport sur l'état d'avancement ainsi que le nouvel échéancier joint illustrent ces propos.

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté du 22 juin 2023, la DRAC a accordé une première tranche de subventions pour la réalisation de notre projet de Médiathèque du Château.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents

SOLLICITE auprès de l'Etat une 3ème tranche de subvention pour la construction de la médiathèque soit une subvention d'un montant de 97 490 €.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

4 ITEMS INVESTISSEMENTS	Dépenses subventionnables prévisionnelles	Subventions sollicitées	Subventions attribuées en 2024	Subventions attendues en 2025
Construction HT	849 970 € par an x 3 ans	297 490 € sur 3 ans	100 000 €	97 490 €

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce programme de travaux.

Le 10 avril 2025
Le Maire
Christian BURLE



Le Maire de Peynier